

Date de convocation : 02/11/21

Le 8 novembre 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

PRESENTS : Madame Annie ANNE, Madame Virginie AVICE, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Florian BARRE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Lilian BELLET, Madame Ginette BERNIERE, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Julie CALBERGELLEN, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Veronique DEBELLE, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Amandine FRANCOIS-GOGUILLON, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurelien GUIDI, Madame Beatrice GUIGUES, Madame Stephanie GUILLOU (délibération n°1 à n°3), Madame Beatrice HOVNANIAN, Monsieur Gerard HURELLE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Francis JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Lynda LAHALLE (délibération n°1 à n°2), Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN (délibération n°1 à 2), Madame Agnes MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Christian NELLE, Monsieur Patrick NICOLLE, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Celine PAIN (délibération n°1 à n°2), Monsieur Pascal PIMONT, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ (délibération n°1 à n°13), Madame Corinne VILLECHALANE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Cecile COTTENCEAU, Monsieur André HENRY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR : Madame Anne-Laure BOILEAU à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Stephanie GUILLOU à Monsieur Patrick NICOLLE (délibération n°4 à n°48), Monsieur Patrick JEANNENEZ à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rudy L'ORPHELIN à Monsieur Francis JOLY (délibération n°3 à n°48), Madame Sonia DE LA PROVOTE a Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Richard LECAPLAIN à Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Gabin MAUGARD à Madame Emmanuelle DORMOY, Madame Emilie ROCHEFORT à Madame Amandine FRANCOIS-GOGUILLON, Madame Lynda LAHALLE à Madame Sophie SIMONNET (délibération n°3 à n°48).

EXCUSE(S) : Madame Celine PAIN (délibération n°3 à n°48), Monsieur Morgan TAILLEBOSQ (délibération n°14 à n° 48).

Le conseil municipal nomme Madame Emmanuelle DORMOY secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021, transmis aux conseillers municipaux dans le dossier joint à leur convocation.
Le compte rendu du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

N° C-2021-11-08/01 - RAPPORT ANNUEL DE LA VILLE DE CAEN EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport de situation 2021 de la Ville de Caen en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation du projet de budget 2022.

N° C-2021-11-08/02 - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport égalité Femmes/Hommes relatif à l'année 2021.

N° C-2021-11-08/03 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

N° C-2021-11-08/04 - THÉÂTRE DE CAEN - CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LA VILLE DE CAEN POUR LE THÉÂTRE DE CAEN ET LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (53 pour - 1 abstention), approuve la convention de mécénat entre la ville de Caen pour le théâtre de Caen et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

Monsieur Aurélien GUIDI s'étant abstenu.

N° C-2021-11-08/05 - ODIA NORMANDIE - AVENANT 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant 1 prorogeant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2020 de l'Odia Normandie jusqu'au 31 décembre 2021.

N° C-2021-11-08/06 - DIRECTION DE LA CULTURE - CONTRAT "CULTURE, TERRITOIRE, ENFANCE ET JEUNESSE" (CTEJ) : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNÉE 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde les aides suivantes :

- Cie Le Clair Obscur5 000 €
- Normandie Images5 000 €
- Cie Max & Maurice5 000 €
- FRAC Normandie.....2 500 €
- Cie Radicelles Infimes.....2 500 €

N° C-2021-11-08/07 - DIRECTION DE LA CULTURE - FONDS DE SOUTIEN CRÉATION ARTISTES PLASTICIENS : ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES - ANNÉE 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde les aides suivantes :

- Association Onto Records pour Thibault Jehanne	4 000 €
- Sonia Martins	4 000 €
- Charlotte Delval	4 000 €
- Leticia Martinez-Perez	4 000 €
- Sosthène Baran	4 000 €

N° C-2021-11-08/08 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTÉES - ANNÉE 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde les subventions affectées suivantes :

- Ultrabutane 12.14	1 500 €
- Station MIR	16 000 €
- Artothèque	4 000 €
- Le FAR	5 000 €

Le conseil municipal, accorde la subvention de fonctionnement suivante :

- IMEC	5 000 €
--------------	---------

N° C-2021-11-08/09 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - TICKETS LOISIRS 2021-2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution des enveloppes Tickets-Loisirs suivant :

Association	2021-2022
123 LOISIRS	2 000 €
CA TANDEM	3 750 €
AMVD	6 680 €
HORIZON JEUNESSE	3 160 €
RONDE DES BAMBINS	1 300 €
MJC CHEMIN VERT	7 350 €
MJC GUERINIERE	6 480 €
CAEN SAINT JEAN EUDES	3 670 €
CA GRACE DE DIEU - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE	4 920 €
CA PRAIRIE	1 450 €

MJC VENOIX	1 600 €
CA CALVAIRE SAINT PIERRE	3 840 €
TOTAL	46 200 €

Madame Béatrice HOVNANIAN n'a pas pris part au vote.

N° C-2021-11-08/10 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION CALVADOSIENNE POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES JEUNES - PROJET DE RÉNOVATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS ROBERT RÊME

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention d'investissement suivante :

Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des jeunes (rénovation de la cafétéria du FJT R. Rême) 15 000 €

N° C-2021-11-08/11 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS LA RONDE DES BAMBINS ET LE TUNNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

La Ronde des bambins 10 000€
Le Tunnel 10 000€

Le conseil municipal précise que ces subventions n'ont pas vocation à être pérennisées en fonctionnement, ni à résoudre des difficultés structurelles.

Le conseil municipal indique que les associations devront en conséquence poursuivre leurs efforts de gestion, adapter leur modèle économique et maintenir un dialogue transparent avec la Ville.

N° C-2021-11-08/12 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MJC DE CAEN-GUÉRINIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE NACELLE ÉLÉVATRICE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention d'investissement suivante :

- MJC Caen Guérinière acquisition d'une nacelle élévatrice 3 000 €

Le conseil municipal, indique que la subvention sera versée à l'association sur présentation de factures acquittées correspondant à l'acquisition et au montage du matériel, d'un montant minimum de 5 800 € HT, et d'une attestation d'autofinancement d'un minimum de 20% du montant € HT de la dépense globale.

N° C-2021-11-08/13 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FORMATION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES CENTRES DE LOISIRS DE CAEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention suivante :

- Centre d'animation du Calvaire Saint Pierre projet collectif de formation action pour l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les accueils collectifs de mineurs de Caen 10 000 €

N° C-2021-11-08/14 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTION AFFECTÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE 23 STAGIAIRES CAENNAIS POUR L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention suivante :

- Centre d'Animation du Calvaire St Pierre (pour le collectif des centres d'animation et MJC caennais) projet collectif de soutien à la formation BAFA 4 600 €

Le conseil municipal, autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter des partenariats financiers pour cette opération.

N° C-2021-11-08/15 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NORMANDIE (JOBS D'ÉTÉ 2022) ET FÉDÉRATION CAMPUS BASSE NORMANDIE (NIGHT GAMES SHOW 3)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions affectées suivantes :

- CRIJ Normandie (Jobs d'été 2022)..... 7 600 €
- Fédération Campus Basse Normandie (Night games show 3) 1 000 €

N° C-2021-11-08/16 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution de subventions d'investissement aux associations suivantes :

- SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS :5 000 €
- L'OVALIE CAENNAISE : 3 000 €
- AVANT GARDE CAENNAISE : 50 000 €

Le conseil municipal, approuve l'attribution de subventions dans le cadre de la politique de la Ville aux associations suivantes :

- LA BUTTE : 3 000 €
- CAEN SUD BASKET : 1 000 €
- ASPTT : 4 000 €
- ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU CHEMIN VERT : 2 500 €
- MALADRERIE OMNISPORT : 3 000 €
- CAEN GUERINIERE SPORT : 2 200 €
- USEP : 3 500 €

Le conseil municipal approuve, l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

- CAEN CALVADOS HALTEROPHILIE MUSCULATION :	25 000 €
- CAEN ATHLETIC CLUB :	15 000 €
- CAEN HANDBALL :	30 000 €
- CAEN BASKET CALVADOS :	15 000 €

Le conseil municipal approuve, L'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

TENNIS CLUB DE CAEN :	79 000 €
CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE :	8 000 €
CAEN ETUDIANTS CLUB – CEC :	1 200 €

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat avec le Tennis club de Caen liée à la subvention affectée dans le cadre de l'Open de Tennis de Caen.

Monsieur Aristide OLIVIER n'a pas pris part au vote concernant l'association Tennis club de Caen.

N° C-2021-11-08/17 - DIRECTION DE L'EDUCATION - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)2021/2024 - PLAN MERCREDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise en place de la convention PEDT 2021-2024 ainsi que de la « Charte de qualité du plan mercredi » liée afin d'obtenir le label Plan mercredi.

Madame Béatrice HOVNANIAN n'a pas pris part au vote.

N° C-2021-11-08/18 - CONVENTION "VILLE AMIE DES ENFANTS" ENTRE UNICEF FRANCE ET LA VILLE DE CAEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention « Ville amie des enfants » entre UNICEF France et la Ville de Caen.

N° C-2021-11-08/19 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DUC ROLLON - ADOPTION DU PROGRAMME - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme pour les travaux de restructuration et d'extension de l'Ecole Duc Rollon pour un montant global de 2 500 000 € TTC.

Le conseil municipal précise que la dépense afférente à ce projet est intégrée dans la PPI de la ville.

Le conseil municipal, autorise le lancement d'une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation des travaux de restructuration et d'extension de l'Ecole Duc Rollon.

Le conseil municipal, indique que la sollicitation de subventions pour cette opération auprès de tout financeur potentiel fera l'objet d'une décision du maire postérieurement à cette délibération.

N° C-2021-11-08/20 - ZAC CLAUDE MONET - RACHAT AUPRÈS DE NORMANDIE AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT C2 SITUÉ RUE DU CHÂTEAU D'EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par la SEM Normandie Aménagement au profit de la ville de Caen du lot C2 de la ZAC Claude Monet, constitué des parcelles non bâties cadastrées KB n° 158 (1 837 m²) et KB n° 139 (23 m²), situées en bordure de la rue du Château d'Eau.

Le conseil municipal, dit que cette rétrocession s'opèrera à titre gratuit.

Le conseil municipal, indique que les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par Normandie Aménagement et imputés sur le bilan de la ZAC.

Le conseil municipal, précise que les servitudes de passage et de droits de vue constituées au profit de la parcelle KB n° 161 supportant le gymnase du Château d'Eau, propriété de la ville de Caen, seront supprimées.

Le conseil municipal, mentionne qu'une délibération sera soumise à un prochain conseil municipal pour approuver la clôture des comptes de la concession d'aménagement et de la ZAC Claude Monet.

N° C-2021-11-08/21 - AUTHIE NORD - DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE À USAGE DE PARKING SITUÉE ENTRE LES RUES DE BOURGOGNE ET DE TOURAINE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain située entre les rues de Touraine et de Bourgogne, d'une superficie de 1 017 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage.

N° C-2021-11-08/22 - AUTHIE NORD - DÉCLASSEMENT DE TROIS EMPRISES À USAGE DE VOIRIE SITUÉES RUE DE BOURGOGNE ET RUE DU BERRY À CAEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au déclassement du domaine public communal des emprises de terrain d'une superficie d'environ 57 m² à extraire du domaine public, de 265 m² à extraire de la parcelle cadastrée section IO n°92 et de 105 m² à extraire de la parcelle cadastrée section IO n°250, sous réserve des résultats du document d'arpentage, situées rue de Bourgogne et rue du Berry.

N° C-2021-11-08/23 - CESSION DE DEUX TERRAINS PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE L'OPÉRATEUR EDIFIDES, RUE BASSE ET PLACE DE LA LIBERTÉ - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve une nouvelle prorogation de la durée de validité de la promesse de vente signée le 1er octobre 2019 entre la ville de Caen et la société EDIFIDES jusqu'au 30 novembre 2022, en vue d'une signature d'acte au plus tard le 15 décembre 2022, cette date se trouvant automatiquement prorogée d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2023 pour la cession de la rue Basse, dans l'hypothèse où le contentieux pendant sur le permis de construire de l'opération ne serait pas clos. Au-delà, les parties conviennent de se rapprocher pour déterminer les suites à donner. A défaut pour les parties de s'être accordées dans le délai de 30 jours, la promesse sera caduque.

Le conseil municipal, précise que les modalités de la cession, telles qu'énoncées dans la délibération du 24 juin 2019, restent valables, sauf condition de l'indivisibilité des deux ventes amendée dans la délibération du 23 novembre 2020.

Le conseil municipal, indique qu'au titre des conditions suspensives de la promesse de vente est simplement précisé que la condition liée à obtention de permis de construire définitifs intègre l'obtention des permis de construire modificatifs nécessaires.

Le conseil municipal, rappelle que les conditions financières de cession ont été arrêtées dans la délibération du conseil municipal du 24 juin 2019, sur la base de de 90 € HT/m² de surface de plancher pour les logements et de 50 € HT /m² de surface de plancher pour les locaux d'activités, s'agissant du terrain de la rue Lamartine et sur la base de 370 € HT/m² pour les logements, s'agissant du terrain de la rue Basse ; les prix de cession seront ajustés en fonction des m² de surface de plancher déclarés dans les permis de construire et en fonction des éventuelles modifications de surfaces jusqu'à la livraison des programmes, cette disposition, ne s'appliquant qu'en cas de dépassement des superficies de plancher relatées dans la délibération du 24 juin 2019 (2 744,48 m² pour le terrain Place de la Liberté et 3 469 m² pour le terrain de la rue Basse).

N° C-2021-11-08/24 - QUARTIER DE LA GUÉRINIÈRE - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI PÔLE SANTÉ GUÉRINIÈRE SITUÉ AVENUE FLANDRES DUNKERQUE À CAEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE SANTÉ

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession au profit de la Société Civile Immobilière « Pôle santé Guérinière », ou toute autre personne physique ou morale qui viendrait s'y substituer pour le même objet, d'un terrain d'une superficie de 500 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, situé à l'angle de la rue de la Guérinière et de l'avenue Flandres Dunkerque à Caen, à provenir de la parcelle cadastrée section KB n° 113, et ce pour la construction d'un pôle de santé.

Le conseil municipal, fixe les droits à construire affectés à la parcelle à 653,18 m² de surface de plancher.

Le conseil municipal, fixe le prix de cession des droits à construire à 25 € HT/m² de surface de plancher.

Le conseil municipal, indique que sur ces bases, le prix de cession ressort à 16 329,50 € HT, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur.

Le conseil municipal, dit que le prix sera réajusté en cas d'évolution à la hausse du nombre de m² de surface de plancher du programme d'ici sa livraison.

Le conseil municipal, indique qu'une promesse de vente sera signée sous les conditions suspensives habituelles et sous les conditions particulières d'obtention du financement de l'opération et obtention du permis de construire purgé de tous recours, la vente définitive devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2022, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties.

N° C-2021-11-08/25 - CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2024 ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION TIERS-LIEUX RIVE DROITE-ACCORDERIE DE CAEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la convention d'objectifs 2021-2024 pluriannuelle entre la ville de Caen et l'association Tiers-Lieux Rive Droite - Accorderie de Caen.

Le conseil municipal, décide de verser 20 000 euros à l'association (5 000 euros ayant déjà été versés en 2021) - au titre de la convention pluriannuelle 2021-2024 (soit 5 000 euros par an à compter de 2022).

N° C-2021-11-08/26 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de ces actions et accorde les subventions affectées suivantes :

- Compagnie Ultrabutane : 2 000 €
- Association 123 Loisirs : 1 000 €
- La Centrifugeuz : 3 200 €
- Association animation emploi Calvados - AE14 : 2 000 €

Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON n'a pas pris part au vote concernant l'association AE 14.

N° C-2021-11-08/27 - COMMUNE DE MUTRÉCY - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE TERRAIN À USAGE DE PRAIRIE DESTINÉE À FAIRE L'OBJET D'UN ÉCHANGE AVEC UN PARTICULIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section C n° 110 sur la commune de Mutrécy.

Le conseil municipal, prononce le déclassement du domaine public d'une emprise de 1085 m² issue de la parcelle C n° 110 telle qu'elle résulte du document d'arpentage établi, ladite emprise étant numérotée en parcelle C n° 120.

N° C-2021-11-08/28 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 33 RUE BARBEY D'AUREVILLY À CAEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation de la maison située 33 rue Barbey d'Aurevilly à Caen figurant au cadastre parcelle IL n° 159 et du jardin clos attenant d'une superficie de l'ordre de 130 m² à provenir de la parcelle cadastrée section IL n° 163.

Le conseil municipal décide de procéder au déclassement du domaine public communal des deux biens immobiliers suivants, à savoir :

- La parcelle cadastrée section IL n° 159 comportant une maison d'habitation,
- Une emprise à usage de jardin d'une superficie de l'ordre de 130 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section IL n° 163.

N° C-2021-11-08/29 - CESSION AU PROFIT DE NORMANDIE AMÉNAGEMENT D'UNE EMPRISE DE TERRAIN D'ENVIRON 3041 M² À PROVENIR DE LA DIVISION DE LA PARCELLE AM 264 SISE AVENUE DU 19 MARS 1962 À FLEURY SUR ORNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Normandie Aménagement une emprise de terrain d'environ 3.041 m², sous réserve de résultat du document d'arpentage en cours d'établissement par le géomètre, à provenir de la division de la parcelle AM 264 sise avenue du 19 mars 1962 à Fleury sur Orne, au prix de deux cent trente mille euros (230.000€).

Le conseil municipal indique que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

N° C-2021-11-08/30 - SIGNATURE DU CONTRAT "EAU ET CLIMAT" DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DU COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de contrat de territoire « eau et climat » de la communauté de communes Cingal Suisse normande.

N° C-2021-11-08/31 - SPORT SUR ORDONNANCE - RENOUELEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LA VILLE DE CAEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour 2021-2023 entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la ville de Caen et le versement d'une subvention de la part de l'ARS à l'attention de la ville à hauteur de 25 000 € par an pendant 3 ans.

N° C-2021-11-08/32 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIENS HAUT DÉBIT À INTERNET ET LIENS INTERSITES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché de fourniture de liens haut débit à Internet et liens intersites, dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

Le conseil municipal acte que la participation à la consultation engage la Ville de Caen à exécuter l'accord-cadre avec la ou les entreprises retenues.

N° C-2021-11-08/33 - MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE SUIVI DU SYSTÈME DE GESTION DES TEMPS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché de maintenance et de suivi du système de gestion des temps dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

Le conseil municipal acte que la participation à la consultation engage la ville de Caen à exécuter l'accord-cadre avec la ou les entreprises retenues.

N° C-2021-11-08/34 - MARCHÉ DE MISE À DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE VOTE ÉLECTRONIQUE PAR INTERNET POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché de mise à disposition d'une solution de vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

Le conseil municipal, acte que la participation à la consultation engage la Ville de Caen à exécuter l'accord-cadre avec la ou les entreprises retenues.

N° C-2021-11-08/35 - MARCHÉ D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DES MOYENS D'IMPRESSION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché d'acquisition et de maintenance des moyens d'impression dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

Le conseil municipal, acte que la participation à la consultation engage la ville de Caen à exécuter l'accord-cadre avec la ou les entreprises retenues.

N° C-2021-11-08/36 - ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les adaptations budgétaires suivantes ;

ADAPTATIONS BUDGETAIRES

I – BUDGET PRINCIPAL

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	1030	2313.020.0201	Bâtiments communaux - Hôtel de ville - aménagement	+ 146 000,00
Objet : Travaux d'aménagement des locaux de la Ville situés rue Lebailly				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
R	024	024-020-0210	Produits des cessions d'immobilisations	+ 1 074 000,00
	FONCTIONNEMENT			
R	77	775-581-5811	Affaires foncières - cessions de terrains	- 1 074 000,00
Objet : Régularisations comptables des échanges fonciers				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
D	011	611-23-2301	Enseignement supérieur - étudiants - prestations	- 15 000,00
D	65	65748-338-3381	MJC - subventions	+ 15 000,00
Objet : Aides exceptionnelles pour les associations la ronde des bambins et le Tunnel				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
R	042	7811-01-0104	Finances - reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 1 900 000,00
	INVESTISSEMENT			
D	040	28158-01-0104	Finances - amortissements installations et matériels techniques	+ 700 000,00
D	040	281828-01-0104	Finances - amortissements autres matériels de transport	+ 600 000,00
D	040	2815731-01-0104	Finances - amortissements matériel et outillage voirie	+ 550 000,00
D	040	2815738-01-0104	Finances - amortissements autres matériel et outillage voirie	+ 50 000,00
D	041	2313-01-0104	Finances - opérations ordre sur avance	+ 500 000,00

D	041	2315-01-0104	Finances - opérations ordre sur avance	+ 15 000,00
R	041	238-01-0104	Finances - opérations ordre sur avance	+ 515 000,00
Objet : Régularisation des écritures d'amortissements comptabilisés pour des biens transférés et des opérations sur avances – opérations d'ordre sans incidence sur l'équilibre général du budget.				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	458136	4581-515-5162	Opérations aménagement presqu'île - SPLA - dépenses	+ 9 500,00
R	458236	4582-515-5162	Opérations aménagement presqu'île - SPLA - recettes	+ 9 500,00
Objet : Régularisations des écritures pour compte de tiers auprès de la SPLA pour les travaux de la Presqu'île				

II – BUDGET ANNEXE THEATRE

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	INVESTISSEMENT			
D	041	2313-01-0001	Finances - opérations ordre sur avance	+ 45 000,00
R	041	238-01-0001	Finances - opérations ordre sur avance	+ 45 000,00
Objet : Régularisation des écritures des opérations sur avances – opérations d'ordre sans incidence sur l'équilibre général du budget.				

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

- Recettes de fonctionnement	+ 826 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	0,00 €
- Virement à la section d'investissement	+ 826 000,00 €
- Recettes d'investissement	+ 1 744 500,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 2 570 500,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 826 000,00 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	-15 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	731	Fiscalité locale	
66	Charges financières		74	Dotations et participations	
67	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges spécifiques		77	Produits spécifiques	-1 074 000,00
014	Atténuations de produits		013	Atténuations de charges	
023	Virement à la section d'investissement	826 000,00			
042	Opérations d'ordre		042	Opérations d'ordre	1 900 000,00
Total dépenses de fonctionnement		826 000,00	Total recettes de fonctionnement		826 000,00

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves		16	Produit global des emprunts souscrits sur 2021	146 000,00
1012	Travaux et équipement pour une ville numérique		024	Produits des cessions d'immobilisations	1 074 000,00
1030	Aménagement du patrimoine bâti municipal	146 000,00			
458136	Opérations aménagement presqu'île - SPLA	9 500,00	458236	Opérations aménagement presqu'île - SPLA	9 500,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	826 000,00
040	Opérations d'ordre	2 415 000,00	040	Opérations d'ordre	515 000,00
Total dépenses d'investissement		2 570 500,00	Total recettes d'investissement		2 570 500,00

II – BUDGET THEATRE

L'ensemble des virements de crédits modifient le budget comme suit :

- Recettes de fonctionnement	0,00 €
- Dépenses de fonctionnement	0,00 €
- Virement à la section d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	+ 45 000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 45 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 0,00 €

N° C-2021-11-08/37 - PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur et créances éteintes présentées par Madame la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de 44 869.58 € pour le budget principal de la Ville.

N° C-2021-11-08/38 - CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES - MATÉRIEL ROULANT ET NON ROULANT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes qui concerne l'achat de matériels roulants et non roulants.

Le conseil municipal précise que la coordination du groupement de commandes sera assurée par la communauté urbaine Caen la Mer.

N° C-2021-11-08/39 - INDEMNISATION FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du protocole transactionnel.

N° C-2021-11-08/40 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SITUÉS BOULEVARD DE RETHEL À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 790 029 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25% augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00012934 d'un montant total de 1 790 029 € entre INOLYA et La Banque Postale constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par le Département du Calvados (50%) et la Communauté Urbaine Caen la Mer (25%). Ce prêt est destiné à financer la construction de 40 logements situés Boulevard de Rethel à Caen.

Le conseil municipal, s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal, s'engage à procéder aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

N° C-2021-11-08/41 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SITUÉS 23 QUAI FRANÇOIS MITTERRAND À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 768 860 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25% augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00012915 d'un montant total de 768 860 € entre INOLYA et La Banque Postale constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par le Département du Calvados (50%) et la communauté urbaine Caen la Mer (25%). Ce prêt est destiné à financer la construction de 40 logements situés 23 quai François Mitterrand à Caen.

Le conseil municipal, s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal, s'engage à procéder aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

N° C-2021-11-08/42 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER RETHEL 6, RUE ERNEST MANCHON À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 141 500 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25% augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00012936 d'un montant total de 141 500 € entre INOLYA et La Banque Postale constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par le Département du Calvados (50%) et la communauté urbaine Caen la Mer (25%). Ce prêt est destiné à financer la construction de 24 logements situés quartier Rethel 6, rue Ernest Manchon à Caen.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal s'engage à procéder aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

N° C-2021-11-08/43 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 81 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER TRÉBUCIEN, QUAI VENDEUVRE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 173 985 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25% augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00012941 d'un montant total de 3 173 985€ entre INOLYA et La Banque Postale constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par le Département du Calvados (50%) et la communauté urbaine Caen la Mer (25%). Ce prêt est destiné à financer la construction de 81 logements situés quartier Trébucien, quai Vendeuve à Caen.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal s'engage à procéder aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

N° C-2021-11-08/44 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER RETHEL 6, RUE ERNEST MANCHON À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 820 470 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25% augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00012930 d'un montant total de 820 470 € entre INOLYA et La Banque Postale constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par le Département du Calvados (50%) et la Communauté Urbaine Caen la Mer (25%). Ce prêt est destiné à financer la construction de 24 logements situés quartier Rethel 6, rue Ernest Manchon à Caen.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal, s'engage à procéder aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

N° C-2021-11-08/45 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER RETHEL 5, RUE DE LA ROUVRE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 497 920 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25% augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00012946 d'un montant total de 497 920 € entre INOLYA et La Banque Postale constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par le Département du Calvados (50%) et la Communauté Urbaine Caen la Mer (25%). Ce prêt est destiné à financer la construction de 21 logements situés quartier Rethel 5, rue de la Rouvre à Caen.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le conseil municipal s'engage à procéder aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

N° C-2021-11-08/46 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS SITUÉS ALLÉE DE LA VERTE VALLÉE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 655 343 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 655 343 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 126 569 constitué de cinq lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 16 logements situés Allée de la Verte Vallée à Caen.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° C-2021-11-08/47 - SERVICE COMMERCE - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue - 43 pour 10 contre, donne un avis favorable aux dérogations au repos dominical sur les dimanches suivants :

- Pour les commerces de détails et les commerces alimentaires (sauf concessionnaires automobiles)

- 16 janvier 2022
- 23 janvier 2022
- 26 juin 2022
- 03 juillet 2022
- 27 novembre 2022
- 04 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

soit 8 dimanches

- Pour les concessionnaires automobiles :

- 16 janvier 2022
- 13 mars 2022
- 12 juin 2022
- 18 septembre 2022
- 16 octobre 2022

soit 5 dimanches.

Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Francis JOLY, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Lilian BELLET, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Gilles DETERVILLE, Madame Annie ANNE, Monsieur Aurélien GUIDI, ayant votés contre.

N° C-2021-11-08/48 - LABELLISATIONS CAEN NORDIC - APPEL À INITIATIVES 2021-2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la labellisation Caen Nordic, dans le cadre de l'appel à initiatives 2021-2022 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI Caen), du CRIJ Normandie, du Centre Chorégraphique de Caen (CCN), de la Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie (CCI), de l'Ecole supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC Caen), des instituts français de Norvège, de Suède, de Finlande, d'Estonie et du Danemark, de la Ligue de l'Enseignement de Normandie, de l'association AMC & les tontons tourneurs, de l'association Productions grand angle, de l'association Radio Phénix, de l'Université Caen Normandie et de l'association Zonelibre.

Le conseil municipal, rappelle que la labellisation Caen Nordic et l'attribution d'une subvention pour soutenir les projets labellisés sont conditionnées à la valorisation de l'écosystème du territoire caennais et du Label Caen Nordic de la Ville de Caen, notamment par l'utilisation des logos mis à disposition, et que les porteurs de projets devront régulièrement présenter l'avancement de leurs projets à la Ville de Caen.

Le conseil municipal, attribue les subventions aux associations suivantes conformément aux projets présentés dans l'exposé ci-dessus dans le cadre de leur projet « Appel à initiatives Caen Nordic »:

ENSI Projet « Cap Nord ».....	5 000 €
CRIJ :	500 €
CCN :	2 500 €
CCI Normandie :	1 600 € (par entreprise)
ESAM :	2 500 €
ESITC :	5 000 €
Institut français de Finlande :	6 000 €
Ligue de l'enseignement :	2 500 €
Association AMC & Les Tontons Tourneurs :	2 500 €
Association Grand Angle :	1 000 €
Association Radio Phénix :	1 000 €
Université Caen Normandie Projet « Ecoles d'été 2022 ».....	4 500 €
Université Caen Normandie Projet « Journée d'étude sur la glottophobie »	177 €
Université Caen Normandie Projet « L'acquisition du français : la perspective des apprenants scandinaves	500 €
Association Zone Libre :	1 000 €

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés, avenants et bons de commande.

**Les délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, le 12 NOVEMBRE 2021**